

**DEPARTEMENT**  
*Alpes-de-Haute-Provence*

-----  
*Communauté d'Agglomération*  
**PROVENCE ALPES**  
**AGGLOMERATION**

**Année 2017**  
**Séance du 29 juin 2017**

**N° 08**  
**Objet : Redevance Spéciale**  
**d'enlèvement des déchets autres**  
**que ménagers pour l'année 2017**  
**sur le territoire de l'ancienne**  
**Communauté de Communes**  
**Duyes et Bléone**

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-sept et le vingt-neuf du mois de juin à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt et un du mois de juin 2017, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

**Est nommé secrétaire de séance : VIVOS Patrick**

**Etaient présents :**

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AUBERT Serge, AUZET Eric, BAILLE Denis, BARTOLINI Bernard, BAUDOU MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BLOT Michel, BONNET Martine, BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge, CASA Chantal, CAZERES Benoit, CHATARD Gilles (jusqu'à 19h30), COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, DE VALCKENAERE Gilles, DEORSOLA Jean Paul, FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, FLORES Sylvain, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, LE CORRE Thibault, LEDEY Olivier, MAGAUD Marie José, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle (jusqu'à 19h40), OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe, PAUL Gérard, PAUL Gilles (jusqu'à 19h20), PAYAN Claude, PRIMITERRA Geneviève, REINAUDO Gilbert, ROCHAT Jacques (jusqu'à 19h39), SERRA Victor, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, THONNATTE Lionel (jusqu'à la délibération n°15), TONELLI Corinne, TRABUC Nicolas, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

**Etaient suppléés :**

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy  
POULEAU Philippe a donné pouvoir à JUGY Daniel

**Etaient représentés :**

AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à PRIMITERRA Geneviève  
BARBERO Christian a donné pouvoir à TONELLI Corinne  
BONNET Brigitte a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick  
BONZI Maryse a donné pouvoir à PAUL Gérard  
BOURJAC Jean Marie a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia  
CHATARD Gilles a donné pouvoir à FIAERT Claude (à partir de la délibération n° 4)  
DOMENGE Eliane a donné pouvoir à VOLLAIRE Nadine  
ESMIOL Gérard a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard  
FERAUD Maryline a donné pouvoir à BARTOLINI Bernard  
JULIEN Jacques a donné pouvoir à BAILLE Denis  
LEJOSNE Patrick a donné pouvoir à PAUL Gilles  
NICOLOSI Philip a donné pouvoir à BONNET Martine  
REBOUL Childéric a donné pouvoir à BLOT Michel  
THONNATTE Lionel a donné pouvoir à DE VALCKENAERE Gilles (à partir de la délibération n° 16)  
URQUIZAR Danielle a donné pouvoir à BRUN Patricia  
VILLARD René a donné pouvoir à FIGUIERE Delphine  
VILLARON Bruno a donné pouvoir à BLANC Michel

**Etaient excusés :**

AUZET Guy	SFRECOLA Alain
AYMES Bernard	EYMARD Max
BALIQUE François	FONTAINE Sonia
BARTOLINI Jean-Louis	MUNOZ MALDONADO Julien
REINAUDO Patrick,	SEVENIER Jean
RONDEAU Daniel	

**REÇU EN PREFECTURE**

**le 04/07/2017**

Application agréée E.legalite.com

**Monsieur Patrick MARTELLINI, rapporteur, expose ce qui suit :**

La loi n°92-646 du 13 juillet 1992 relative à l'élimination des déchets prévoit la création d'une redevance pour le financement de l'élimination des déchets assimilés à des ordures ménagères, autres que ceux des ménages.

Sur les cinq Communautés de Communes fusionnées pour former la Communauté d'Agglomération « Provence Alpes Agglomération », seules, les Communautés de Communes Asse Bléone Verdon et Duyes Bléone ont mises en place une Redevance Spéciale pour les usagers non ménagers du service de collecte et traitement des ordures ménagères.

Dans l'attente d'une homogénéisation des régimes de financement du service d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères sur l'ensemble du territoire de Provence Alpes Agglomération et notamment sur la Redevance Spéciale sur les ordures ménagères, il convient de délibérer sur les montants des redevances spéciales applicables sur l'ancien territoire de la Communauté de Communes Duyes Bléone pour l'année 2017.

Le territoire de l'ancienne Communauté de Communes Duyes Bléone comprend les communes de Barras, Hautes-Duyes, Le Castellard-Mélan, Le Chaffaut-Saint-Jurson Mallemoisson, Mirabeau et Thoard,

Compte tenu que le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Duyes Bléone a approuvée la délibération N°36 lors de la séance du 18 avril 2016 avec les montants des redevances spéciales sur son territoire pour l'année 2016 suivants :

<b>Etablissement</b>	<b>Adresse</b>	<b>CP</b>	<b>Commune</b>	<b>Montant RS</b>
Lycée de Carnejane	Route d'Espinouse	04510	Le Chaffaut-Saint-Jurson	2 900,00 €
CFPPA Centre de Formation Professionnel et de Promotion Agricole	Route d'Espinouse	04510	Le Chaffaut-Saint-Jurson	1 112,00 €
Maison de retraite	Le Serre, 04380	04380	Thoard	2 328,00 €
Bureau de poste	L'Houbeyron	04510	Mallemoisson	343,00 €

Compte tenu que les taux de la Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) ayant été maintenus à leur niveau sur ce territoire depuis l'année 2015.

Il vous est proposé de reconduire les montants annuels appliqués en 2016 pour l'année 2017, à savoir :

Etablissement	Adresse	CP	Commune	Montant RS
Lycée de Carmejane	Route d'Espinouse	04510	Le Chaffaut-Saint-Jurson	2 900,00 €
CFPPA Centre de Formation Professionnel et de Promotion Agricole	Route d'Espinouse	04510	Le Chaffaut-Saint-Jurson	1 112,00 €
Maison de retraite	Le Serre, 04380	04380	Thoard	2 328,00 €
Bureau de poste	L'Houbeyron	04510	Mallemoisson	343,00 €

**LE CONSEIL D'AGGLOMERATION**

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme  
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 04/07/2017

Application agréée E.legalite.com

004-200067437-20170629-08\_29062017-DE